

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom de la substance</b>	GARDENA Lithium Ion Batteries (less than 100 Wh)
<b>Numéro d'identification</b>	- (Numéro CAS)
<b>Numéro d'enregistrement</b>	-
<b>Synonymes</b>	Aucun(e)(s).
<b>Article n°</b>	Les articles couverts par la présente FDS figurent sur la liste ci-jointe.
<b>Date de publication</b>	le 26-Février-2014
<b>Numéro de version</b>	04
<b>Date de révision</b>	le 02-Juillet-2015
<b>Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version</b>	le 03-Février-2015

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisations identifiées</b>	Accumulateur (batterie) lithium-ion.
<b>Utilisations déconseillées</b>	Aucun(s) connu(s).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Fournisseur/fabricant</b>	Gardena Manufacturing GmbH
<b>Adresse</b>	Hans-Lorensen-Straße 40, 89079 Ulm, Allemagne
<b>Téléphone</b>	+49(0) 7 31 490 0
<b>Fax</b>	+49(0) 7 31 490 219
	www.husqvarnagroup.com
<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	+1-760-476-3961 (code d'accès 333721)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Ce produit est un article conformément à REACH.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements**

Sans objet.

<b>Résumé des dangers</b>	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Le contact avec cette matière provoque des brûlures de la peau, des yeux et des muqueuses. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
---------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée**

<b>Pictogrammes de danger</b>	Aucun(e)(s).
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucun(e)(s).
<b>Mentions de danger</b>	Non affecté.

**Conseils de prudence**

<b>Prévention</b>	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
<b>Intervention</b>	Non affecté.
<b>Stockage</b>	Conserver comme indiqué dans la section 7.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

<b>Informations supplémentaires de l'étiquette</b>	Aucun(e)(s).
----------------------------------------------------	--------------

<b>2.3. Autres dangers</b>	Aucun connu.
----------------------------	--------------

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

## Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
GARDENA Lithium Ion Batteries (less than 100 Wh)	-	-	-	-	
<b>Classification :</b>	-				

## Constituants

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Oxyde mixte de cobalt et de lithium (LiCoO <sub>2</sub> )	20-40	-	-	-	
Fer	15-25	7439-89-6 231-096-4	-	-	
Aluminium	2-6	7429-90-5 231-072-3	-	-	
Graphite	10-20	7440-44-0 (naturel) 7782-42-5 (synthétique) 231-153-3	-	-	
Cuivre	5-15	7440-50-8 231-159-6	-	-	
Électrolyte organique	10-20	-	-	-	

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique.

## SECTION 4: Premiers secours

**Informations générales** Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Sortir au grand air. Consulter un médecin si les troubles persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.
<b>Contact avec les yeux</b>	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin si les troubles persistent.
<b>Ingestion</b>	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin en cas d'apparition d'une gêne.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Brûlures oculaires et cutanées.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Appliquer un traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Le produit n'est pas inflammable. Combustion en cas de feu.

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES. Extincteur d'incendie de classe D.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection particuliers des pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes**

Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

**Pour les secouristes**

Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Placer dans un récipient à déchets réservé et étiqueté, et traiter comme un déchet dangereux.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas laisser de matière conductrice entrer en contact avec les bornes des piles. Un court-circuit dangereux peut se produire et provoquer dysfonctionnement des piles et incendie. Ne pas ouvrir, démonter, écraser ou brûler la batterie. Ne pas exposer la batterie à une température excessive ou à des flammes. Les températures élevées peuvent réduire la durée de vie utile de la batterie. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver à l'écart des substances incompatibles. Voir la Section 10. Température de stockage : entre -20°C et 35°C. Intervalle d'humidité relative entre 45% et 85%.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Accumulateur (batterie) lithium-ion.

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Valeurs limites biologiques**

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées**

Suivre les procédures standard de surveillance.

**Dose dérivée sans effet (DNEL)**

Donnée inconnue.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)**

Donnée inconnue.

**Directives au sujet de l'exposition**

Aucune exposition atmosphérique aux substances dangereuses n'est attendue lorsque le produit est utilisé dans l'application prévue.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Une aération n'est normalement pas exigée. Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Prévoir une ventilation appropriée si des émanations ou des vapeurs sont dégagées.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Informations générales**

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

**Protection des yeux/du visage**

Non nécessaire dans des conditions normales. Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation d'une batterie ouverte ou qui fuit.

**Protection de la peau**

**- Protection des mains**

Non nécessaire dans des conditions normales.  
Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Porter des gants de protection chimique imperméables.

**- Divers**

Non nécessaire dans des conditions normales.

**Protection respiratoire**

Non nécessaire dans des conditions normales.

**Risques thermiques**

Sans objet.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas conserver des aliments, des boissons ou du tabac à proximité du produit. Assurer un bon entretien des locaux.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Batterie.
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Solide
<b>Couleur</b>	Divers.
<b>Odeur</b>	Sans odeur.
<b>Seuil olfactif</b>	Sans objet.
<b>pH</b>	Sans objet.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Sans objet.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Sans objet.
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité relative</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Sans objet.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Sans objet.
<b>Température de décomposition</b>	Sans objet.
<b>Viscosité</b>	Sans objet.
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée inconnue.
<b>9.2. Autres informations</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Donnée inconnue.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Ne pas laisser de matière conductrice entrer en contact avec les bornes des piles. Un court-circuit dangereux peut se produire et provoquer dysfonctionnement des piles et incendie. Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Ne pas plonger dans les liquides de forte conductivité comme l'eau de mer.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	Risque faible dans le cadre d'une manipulation normale industrielle ou commerciale par un personnel qualifié.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Inhalation</b>	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.
<b>Contact avec la peau</b>	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des brûlures de la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Ingestion</b>	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : L'ingestion peut causer une irritation et de la malaise.
<b>Symptômes</b>	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Entraîne des brûlures de la peau et des yeux.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Risque faible attendu dans des conditions de manipulation industrielle courante par un personnel qualifié.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des brûlures de la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres informations</b>	Aucunes informations disponibles.

## SECTION 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Aucun impact écologique n'est attendu dans les conditions normales d'utilisation.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Sans objet.
<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Donnée inconnue.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée inconnue.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Aucunes informations disponibles.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

<b>13.1. Méthodes de traitement des déchets</b>	
<b>Déchets résiduels</b>	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.
<b>Emballage contaminé</b>	Sans objet.
<b>Code des déchets UE</b>	16 06 05
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Ne pas jeter au feu. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.
<b>Précautions particulières</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN3480
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	PILES AU LITHIUM IONIQUE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Classe</b>	9
<b>Risque subsidiaire</b>	-
<b>Label(s)</b>	9
<b>No. de danger (ADR)</b>	-

<b>Code de restriction en tunnel</b>	E
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.  Peut ne pas être soumis à l'accord ADR ; voir SP 188.

<b>RID</b>	
<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN3480
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	PILES AU LITHIUM IONIQUE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Classe</b>	9
<b>Risque subsidiaire</b>	-
<b>Label(s)</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.  Peut ne pas être soumis à l'accord RID ; voir SP 188.

<b>ADN</b>	
<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN3480
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	PILES AU LITHIUM IONIQUE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Classe</b>	9
<b>Risque subsidiaire</b>	-
<b>Label(s)</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.  Peut ne pas être soumis à l'accord ADN ; voir SP 188.

<b>IATA</b>	
<b>14.1. UN number</b>	UN3480
<b>14.2. UN proper shipping name</b>	LITHIUM ION BATTERIES
<b>14.3. Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	9
<b>14.4. Packing group</b>	II
<b>14.5. Environmental hazards</b>	No
<b>ERG Code</b>	-
<b>14.6. Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

<b>IMDG</b>	
<b>14.1. UN number</b>	UN3480
<b>14.2. UN proper shipping name</b>	LITHIUM ION BATTERIES
<b>14.3. Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	9
<b>14.4. Packing group</b>	II
<b>14.5. Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No.
<b>EmS</b>	F-A, S-I

<b>14.6. Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. May not be subject to IMDG; See SP 188.
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Sans objet.
<b>Informations générales</b>	Peut également être transporté en tant que ONU 3481 PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT ou ONU 3481 PILES AU LITHIUM IONIQUE EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

#### Other EU regulations

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Aluminium (CAS 7429-90-5)

**Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail**

N'est pas listé.

#### Autres réglementations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

#### Réglementations nationales

Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Sans objet.

## SECTION 16: Autres informations

### Liste des abréviations

PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : très persistante et très bioaccumulable.

TWA : Moyenne pondérée en temps.

STEL : Valeur limite d'exposition à court terme.

### Références

Donnée inconnue.

### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Ce produit est un article conformément à REACH.

### Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

Aucun(e)(s).

### Les rubriques suivantes de cette FDS ont été modifiées :

1

### Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

### Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.



**Gardena Branded Li-Ion batteries less than 100 Wh**

---

1559	9824
1866	9825
2417	9826
2708	9839
4025	9840
4035	9842
4041	9850
4052	9851
4054	19060
4055	19061
4055	19064
4069	19090
4071	19100
4072	19110
4077	
5033	
8025	
8800	
8802	
8804	
8829	
8830	
8835	
8836	
8837	
8838	
8839	
8840	
8841	
8865	
8866	
8867	
8873	
8877	
8878	
8881	
8882	
8885	
8887	
8890	
8893	
8895	
8897	
8898	
9333	
9335	
9823	